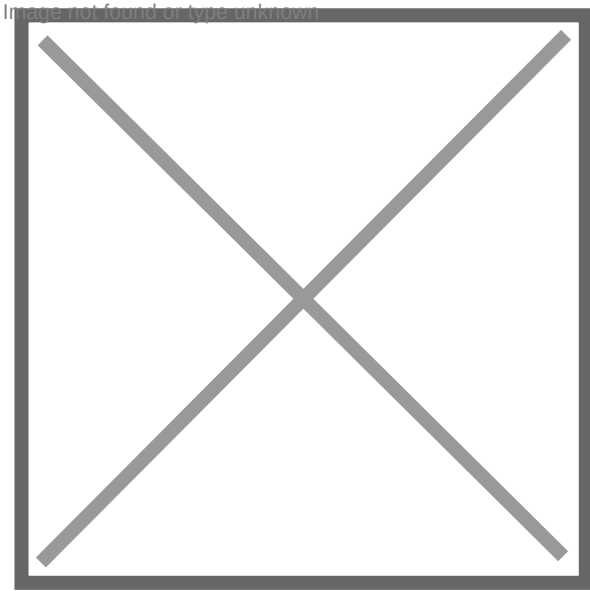




Travail les jours ferier,ou recuperer en vennt trvailler le dima

Par **nino92**, le **23/04/2010** à **07:18**

Bonjour,rnje travail dans la grande distribution,je travail de nuit,de 21h30 a 05H00;il nous ont donné un courrier nous informant qu il avait voté avec le ce ke nous devons soit travailler les jour feriés soit venir travail le dimanche soir de 00h a 7h30 kom pour le 1 maicé pas normal?quel est le recours?

Par **Cornil**, le **25/04/2010** à **17:47**

Bonsoir "nino92"
Tout dépendrn1) de ce que stipule ton contrat de travail pour tes horaires (travillais-tu la nuit du samedi au dimanche ou la nuit du dimanche au lundi?)rn2) de ce qui est prévu pour la rémunération supplémentaire du travail des jours fériés qui étaient chômés jusqu'à présent si je comprends bienrnA+rn
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)